

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

PROCES VERBAL

SEANCE DU

JEUDI 13 JUILLET 2023

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

Présents

2023-07-D035 / Décision modificative n°2 au budget de la commune

2023-07-D036 / Validation de l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2017 relative à la fourniture de repas par le Département de la Mayenne au profit des communes de Trans et Izé

2023-07-D037 / Validation de la convention de coopération pour la fourniture de repas entre le Département de la Mayenne, le collège Jean-Louis Bernard et les communes de Trans et Izé

2023-07-D038 / Validation de l'échange de terrain entre Monsieur ROUGIER et la commune

Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 juillet se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 juillet 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, Virginie FILOCHE, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Virginie FILOCHE

Le compte rendu de la séance du 9 juin 2023 est adopté sans observation.

Présents :

030303

ORDRE DU JOUR :

2023-07-D035 / Décision modificative n°2 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section Investissement, sur la ligne suivante :

✓ 165 – Dépôts et cautionnements reçus (cautions supplémentaires à reverser)

Et, en complément de ce crédit supplémentaire, rajouter 28 751 € aux chapitres 041 (en Dépense et en Recette d'investissement) qui correspondent à des écritures d'ordres internes ; il s'agit d'écritures comptables n'ayant aucun impact financier et qui correspondent à des intégrations d'études (durant la phase "études" on impute à l'article 203 et dès lors que les marchés sont signés / que les travaux sont commencés, on doit passer les montants inscrits au 203 au chapitre 21 /23)

Elle propose donc la décision modificative n°2 comme suit :

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	165 - Dépôts et cautionnements reçus		Caution suppl à reverser	600.00	
REEL					SOMME REEL :	600.00	
ORDRE	NR - Non renseigné	041	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'inscr		Intégration frais études		28 751.00
			2131 - Bâtiments publics		Intégration frais études	28 751.00	
ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION						SOMME ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION :	
						28 751.00	28 751.00
TOTAL						29 351.00	28 751.00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°2 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--



2023-07-D036 / Validation de l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2017 relative à la fourniture de repas par le Département de la Mayenne au profit des communes de Trans et Izé

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2017 relative à la fourniture de repas par le Département de la Mayenne au profit des communes de Trans et Izé. Cet avenant inclus les repas « adultes ».

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2017 relative à la fourniture de repas par le Département de la Mayenne au profit des communes de Trans et Izé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de celle-ci.

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--



2023-07-D037 / Validation de la convention de coopération pour la fourniture de repas entre le Département de la Mayenne, le collège Jean-Louis Bernard et les communes de Trans et Izé

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la convention de coopération pour la fourniture des repas entre le Département de la Mayenne, le collège Jean-Louis Bernard et les communes de Trans et Izé.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention de coopération pour la fourniture des repas entre le Département de la Mayenne, le collège Jean-Louis Bernard et les communes de Trans et Izé qui sera mise en place à compter du 1^{er} septembre 2023 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de celle-ci.

Vote à l'unanimité Pour : 9 Contre : Abstention :
--



2023-07-D038 / Validation de l'échange de terrain entre Monsieur ROUGIER et la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la Huardière, le chemin communal empiète sur le terrain appartenant à Monsieur Rougier. Il souhaite donc échanger une partie de son jardin contre les mètres carrés correspondants à l'empiètement du chemin communal.

Après en avoir délibéré en sachant que les deux parties souhaitent régulariser cette situation,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte l'échange de terrain avec Monsieur ROUGIER ;**
- **Précise que les frais inhérents à cet échange resteront à la charge des acquéreurs à savoir les frais de notaire (acte administratif) et les frais de géomètre ;**
- **Précise que dans le cadre de cet échange il y a lieu de réaliser une enquête publique et que les frais en découlant resteront à la charge de la Mairie.**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.**

Vote à l'unanimité

Pour : 9

Contre :

Abstention :

03/03

Questions diverses

- * Ancienne Boulangerie : présentation contre-offre d'achat
- * Dossier Réhabilitation Ecole
- * Dossier Micro-crèche
- * Courrier ORANGE : pré-sélection de la commune dans le lot 3 de fermeture du réseau cuivre
- * Conseil national de la refondation « Biodiversité » - Synthèse
- * Devenir citerne Gaz ancienne cantine scolaire
- * Radiateur à remplacer 1 place Frédéric Lefebvre

Levée de la séance : 22h00

Virginie FILOCHE

Secrétaire de Séance



Anne-Flore BOURILLON

Maire



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 juillet se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 juillet 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Virginie FILOCHE

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-07-D035 / Décision modificative n°2 au budget de la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas été affecté assez de crédits budgétaires, en section Investissement, sur la ligne suivante :

✓ 165 – Dépôts et cautionnements reçus (cautions supplémentaires à reverser)

Et, en complément de ce crédit supplémentaire, rajouter 28 751 € aux chapitres 041 (en Dépense et en Recette d'investissement) qui correspondent à des écritures d'ordres internes ; il s'agit

d'écritures comptables n'ayant aucun impact financier et qui correspondent à des intégrations d'études (durant la phase "études" on impute à l'article 203 et dès lors que les marchés sont signés / que les travaux sont commencés, on doit passer les montants inscrits au 203 au chapitre 21 /23)

Elle propose donc la décision modificative n°2 comme suit :

INVESTISSEMENT

MVT	PROGRAMME	CHAPITRE	NATURE	OPERATION	COMMENTAIRES	DEPENSE	RECETTE
REEL	NR - Non renseigné	16	165 - Dépôts et cautionnements reçus		Caution suppl à reverser	600.00	
REEL					SOMME REEL :	600.00	
ORDRE	NR - Non renseigné	041	203 - Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion		Intégration frais études		28 751.00
			2131 - Bâtiments publics		Intégration frais études	28 751.00	
ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION						SOMME ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION :	
						28 751.00	28 751.00
TOTAL						29 351.00	28 751.00

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte et vote à l'unanimité en faveur de la décision modificative n°2 au budget de la commune et donne tous pouvoirs à madame Le Maire à signer toutes pièces utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

Signature



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 juillet se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 juillet 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Virginie FILOCHE

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-07-D036 / Validation de l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2017 relative à la fourniture de repas par le Département de la Mayenne au profit des communes de Trans et Izé

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2017 relative à la fourniture de repas par le Département de la Mayenne au profit des communes de Trans et Izé. Cet avenant inclus les repas « adultes ».

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention du 18 janvier 2017 relative à la fourniture de repas par le Département de la Mayenne au profit des communes de Trans et Izé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de celle-ci.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 juillet se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 juillet 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Virginie FILOCHE

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-07-D037 / Validation de la convention de coopération pour la fourniture de repas entre le Département de la Mayenne, le collège Jean-Louis Bernard et les communes de Trans et Izé

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux la convention de coopération pour la fourniture des repas entre le Département de la Mayenne, le collège Jean-Louis Bernard et les communes de Trans et Izé.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convention de coopération pour la fourniture des repas entre le Département de la Mayenne, le collège Jean-Louis Bernard et les communes de Trans et Izé qui sera mise en place à compter du 1^{er} septembre 2023 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour la signature de celle-ci.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 juillet à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 6 juillet se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 6 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 6 juillet 2023.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, SUARD Alain

Absents excusés : HERVOCHE Christophe, RABINEAU Solène

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Secrétaire de séance : Virginie FILOCHE

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	9	9

Vote à l'unanimité
Pour : 9
Contre :
Abstention :

2023-07-D038 / Validation de l'échange de terrain entre Monsieur ROUGIER et la commune

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'à la Huardière, le chemin communal empiète sur le terrain appartenant à Monsieur Rougier. Il souhaite donc échanger une partie de son jardin contre les mètres carrés correspondants à l'empiètement du chemin communal.

Après en avoir délibéré en sachant que les deux parties souhaitent régulariser cette situation,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte l'échange de terrain avec Monsieur ROUGIER ;**
- **Précise que les frais inhérents à cet échange resteront à la charge des acquéreurs à savoir les frais de notaire (acte administratif) et les frais de géomètre ;**
- **Précise que dans le cadre de cet échange il y a lieu de réaliser une enquête publique et que les frais en découlant resteront à la charge de la Mairie.**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON

